



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3/23/0299 du 15 novembre 2023, la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable a autorisé

à l'Administration communale de Pétange la modification du délai de mise en exploitation d'une installation de production de froid au sein de la nouvelle Ecole de Musique à Pétange, rue Batty Weber n° 50 (arrêté 3/20/0295).

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 23 novembre 2023 au 2 janvier 2024 inclus).

Pétange, le 17 novembre 2023
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,